

# PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte	Mardi 24 août 2021 à Besançon
Président :	M. Nicolas VUILLEMIN
Présents :	MM. Thierry CORROYER – Michel NAGEOTTE – Thierry NAPPEY
Excusés :	MM. Michel MALIVERNAY – Michel BOURNEZ
Assistent :	Mme Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA ( <i>en partie</i> ) – M. Anatole BARBIER

# COUPE DE FRANCE – COUPE GAMBARDELLA – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission informe les clubs qu'aucune amende ne sera appliquée lors d'un forfait pour le  $1^{\rm er}$  tour de ces coupes

# ANIMATIONS FIN DE SAISON - TROPHEE MDS

Suite aux animations Trophée MDS mises en place lors de la saison 2020/2021, la commission acte les équipes premières dans chaque groupe

Animation Nat3/R1	1 <sup>er</sup> au classement	
Groupe A	Cosne UCS	
Groupe B	Louhans Cuiseaux FC 2	
Groupe C	Morteau Montlebon	
Groupe D	Pont de Roide Vermondans	
Groupe E	Is Selongey	
Animation R2/R3		
Groupe A	Migennes ASUC	
Groupe B	Clamecy AS	
Groupe C	Nevers Challuy	
Groupe D	Maconnais UF 2	
Groupe E	Sanvignes CS	
Groupe F	St Marcel FR	
Groupe G	Racing Club Bresse	
Groupe H	Pontarlier CA 3	
Groupe I	Corgoloin Ladoix	
Groupe J	Fontaine les Dijon FC	
Groupe K	Dijon ASPTT	
Groupe L	Val d'Amour Mont sous Vaudrey	
Groupe M	Les Ecorces	
Groupe N	Pont de Roide Vermondans 2	
Groupe O	Perrousienne	
Groupe P	L'Isle sur Doubs	
Groupe Q	Sochaux US	
Groupe R	Bavilliers	
Groupe S	Belfortaine ASM 2	
Animations Féminine		
Groupe B	Louhans Cuiseaux FC	
Groupe C	Vesoul FC	
Groupe D	Racing Besançon	

Groupe E	Chevremont
Animation U18/U17	
Groupe A	Maconnais UF 2
Groupe B	Dijon ASPTT
Groupe C	Audincourt AS
Groupe D	Dijon ASPTT 2
Groupe E	Vesoul FC
Animation U16	
Groupe A	GJ AFGP 58
Groupe B	Maconnais UF
Groupe C	Fontaine d'Ouche
Groupe D	Dijon ASPTT 2
Groupe E	GJ Doubs Centre Foot
Groupe F	Pontarlier CA
Groupe G	Belfortaine ASM
Animation U15/U14	
Groupe A	Dijon FCO
Groupe B	Montceau FC
Groupe C	Montceau FC 2
Groupe D	Fontaine les Dijon FC 2
Groupe E	Dijon ASPTT
Groupe F	Pontarlier CA
Groupe G	Pontarlier CA 2
Groupe H	Sochaux Montbeliard FC
Groupe I	Sochaux Montbeliard FC 2

# 1- SENIORS

# **MASCULINS**

# 1.1 - COUPE DE FRANCE

La commission reprend son procès-verbal du 17/08/2021, et annule les amendes infligées aux clubs de Grandmont, Flamboyants et Cheu concernant les forfaits déclarés pour le 1<sup>er</sup> Tour de Coupe de France.

# Forfaits déclarés du 1er Tour – Coupe de France

La commission prend connaissance des forfaits déclarés pour les rencontres du 1er Tour de la Coupe de France du 21 -22 Août dernier.

# Match n° 20029.1 – Valdoie/Pierrefontaine Laviron

Forfait de Pierrefontaine Laviron, le club de Valdoie est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Match n° 20012.1 – Frotey Vesoul/Forges Audincourt

Forfait de Forges Audincourt, le club de Frotey Vesoul est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Match n° 20049.1 – Lac Remoray Vaux/Foncine

Forfait de Foncine, le club de Lac Remoray est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Match n° 20146.1 – Lacanche/Verdun

Forfait de Verdun, le club de Lacanche est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Match n° 20063.1 – Avanne Aveney/Grand Besançon

Forfait du club d'Avanne Aveney, le club de Grand Besançon est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Match n° 20147.1 – JS Chagnotine/Chatenoy

Forfait du club de JS Chagnotine, le club de Chatenoy est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Match n° 20075.1 – Chenove/Gresilles

Forfait du club de Chenove, le club de Gresilles est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Match n° 20068.1 – Espérance Besançon/Jura Nord

Forfait du club d'Espérance Besançon, le club de Jura Nord est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Match n° 20095.1 – FC Vittelien/Aigles

Forfait du club Vittelien, le club d'Aigles est qualifié d'office pour le prochain tour.

#### Match n° 20098.1 – Charmoy/FC Cosnois

Forfait du club FC Cosnois, le club de Charmoy est qualifié d'office pour le prochain tour.

#### Match n° 20024.1 - Beaucourt/Essert

Forfait du club de Beaucourt, le club d'Essert est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Match n° 20071.1 – Aiglepierre /Saône Mamirolle

Forfait du club d'Aiglepierre, le club de Saône est qualifié d'office pour le prochain tour.

#### Match n° 20143.1 – Saint Pierre Moutier/Luzy Millay

Forfait du club de Luzy Millay, le club de Saint Pierre Moutier est qualifié d'office pour le prochain tour.

# Cessation d'activité.

# Match n° 20080.1 - Ahuy/Sennecey les Dijon

Suite à la demande de cessation définitive d'activité de l'ASSOCATION SPORTIVE de SENNECEY LES DIJON, (club nouvellement affilié), la rencontre AHUY/SENNECEY DJON comptant pour le 1<sup>er</sup> Tour de Coupe de France du 22/08/2021 n'a pas eu lieu.

Le club AHUY est qualifié d'office pour le 2<sup>ème</sup> Tour.

La commission homologue les résultats du 1er Tour de la Coupe de France du 21-22 Août dernier, sous réserve des dossiers éventuels.

#### 2ème Tour

La commission établit les groupes géographiques pour le tirage du 2ème Tour et procède au tirage. Les rencontres sont fixées les 28-29 AOUT 2021.

Exempts: clubs L1 - L2 - N3

SELONCOURT (D2)	-	SAINT-HIPPOLYTE (D3)	MATCH 1
GIRO LEPUIX (R3)	-	ORCHAMPS VAL VENNES (R3)	MATCH 2
TREVILLERS-THIEBOUHANS (D3)	-	L'ISLE SUR LE DOUBS (R3)	MATCH 3
HAUTE-LIZAINE (R2)	-	CHATENOIS (R2)	MATCH 4
BAVILLIERS (R2)	-	SOUS ROCHES (R3)	MATCH 5
EXINCOURT-TAILLECOURT (D1)	-	VESOUL FC (R1)	МАТСН 6
MATHAY UOP (D2)	-	LONGEVELLE (D1)	MATCH 7
PAYS MINIER (D2)	-	GUYANS VENNES (D1)	MATCH 8

AS MONTANDON (D4)	-	MEZIRE FESCHES (R3)	МАТСН 9
VILLARS-SOUS-ECOT ST-MAURICE (D1)	-	LURE JS (R2)	MATCH 10
DAMBELIN (D4)	-	LES ECORCES (R2)	MATCH 11
ASDAM (R3)	-	FROTEY-LES-VESOUL (D1)	MATCH 12
ARCEY (D2)	-	BESSONCOURT ROPPE LARIVIERE (R2)	MATCH 13
LES FONTENELLES (D2)	-	DELLE (R3)	MATCH 14
ESSERT AS (D2)	-	HERICOURT (R3)	MATCH 15
ST-LOUP CORBENAY (R3)	-	BELFORT SUD (R1)	MATCH 16
VALDOIE (D1)	-	COURTEFONTAINE LES PLAINS (D2)	MATCH 17
US SOCHAUX (R2)	-	PONT DE ROIDE VERMONDANS (R1)	MATCH 18
MELISEY ST-BARTHELEMY (R3)	-	AUDINCOURT (R1)	MATCH 19
NORD TERRITOIRE (D1)	-	NOIDANAIS (R2)	MATCH 20
SUARCE (D4)	-	BART (R2)	MATCH 21
FRAMBOUHANS (D3)	-	PAYS MAICHOIS (R3)	MATCH 22
HAUT LISON (D3)	-	DANNEMARIE (D1)	MATCH 23
CHATEAU DE JOUX (D1)	-	LEVIER (R1)	MATCH 24
CROTENAY COMBE D'AIN (D2)	-	AVOUDREY (D2)	MATCH 25
LES SAPINS (D2)	-	DRUGEON SPORTS (D3)	MATCH 26
QUATRE MONTS (D3)	-	VILLERS LE LAC (R3)	MATCH 27
MASSIF HAUT DOUBS (D3)	-	BAUME-LES-DAMES (R1)	MATCH 28
US LAVERON (D3)	-	CHAUX DU DOMBIEF (D2)	MATCH 29
LAC REMORAY (D2)	-	CHAMPAGNOLE (R1)	MATCH 30
FRASNE (D1)	-	ORNANS (R1)	MATCH 31
ESS ENTRE ROCHES (D1)	-	LA JOUX NOZEROY (R2)	MATCH 32
VELOTTE BESANCON (D2)	-	EMAGNY PIN (D2)	MATCH 33
SAULON CORCELLES FC (D1)	-	THISE CHALEZEULE (D2)	MATCH 34

GRAND BESANCON (R3)	-	SAINT-VIT (R1)	MATCH 35
JURA NORD (D2)	-	FONTAINE-LES-DIJON (R2)	MATCH 36
BEURE (D2)	-	PERROUSIENNE (R2)	MATCH 37
MAREY US (D2)	-	RIOZ ETUZ CUSSEY (R2)	MATCH 38
SAONE MAMIROLLE (D1)	-	MONTFAUCON MGV (R2)	MATCH 39
MARNAY (D1)	-	ROCHE-NOVILLARS (R1)	MATCH 40
BESANCON OUEST (D4)	-	POLIGNY (R2)	MATCH 41
GRESILLES FC (D2)	-	FAUVERNEY ROUVRES (R2)	MATCH 42
AIGNAY BAIGNEUX (D3)	-	GENLIS (R3)	MATCH 43
ARC GRAY (R3)	-	DOLE CRISSEY (D1)	MATCH 44
LA BARECHE (D3)	-	JUSSEY (D1)	MATCH 45
REMILLY (D3)	-	4 RIVIERES 70 (R1)	MATCH 46
MIREBEAU PONTAILLER LAMARCHE (R3)	-	ROCHEFORT ATHLETIC (R3)	MATCH 47
AUXONNE (R3)	-	TILLES FC (D1)	MATCH 48
OUGES FENAY (D1)	-	AISEREY IZEURE (D1)	MATCH 49
RC SAONOIS (D1)	-	VAL DE LOUE (D1)	MATCH 50
NEUILLY-CRIMOLOIS SENNECEY (D2)	-	VAL DE NORGE (D2)	MATCH 51
AHUY (D3)	-	POUILLEY-LES-VIGNES (R2)	MATCH 52
CHABLIS (R3)	-	VARENNES US (D1)	MATCH 53
CHEVANNES FC (D1)	-	MAGNY (R2)	MATCH 54
TOUCY (D1)	-	ST-GEORGES (R3)	MATCH 55
SENS PORTUGAIS (D1)	-	AUXERRE STADE (R1)	MATCH 56
CHATILLON COLOMBINE (D2)	-	HERY (D1)	MATCH 57
J SENONAISE (D2)	-	DIONYSIENNE (D2)	MATCH 58
POUGUES (D1)	-	ST-FARGEAU (D2)	MATCH 59
MONTBARD VENAREY (D1)	-	APPOIGNY (R2)	MATCH 60

MONT ST-SULPICE (D1)	_	MIGENNES (R3)	MATCH 61
CERISIERS (R3)	-	CLAMECY (R2)	MATCH 62
CHARMOY CSP (D4)	-	FC SENS (R1)	MATCH 63
COSNE US (R1)	-	AVALLON (R1)	MATCH 64
AIGLES (D4)	-	NEUVY SAUTOUR (D2)	MATCH 65
SEMUR EPOISSES (D1)	-	DIJON USC (R2)	MATCH 66
PONT DE LA PYLE (D2)	-	AROMAS (D3)	MATCH 67
ST-LUPICIN (D4)	-	EPERVANS (D2)	MATCH 68
PETITE MONTAGNE (D2)	-	BRESSE JURA FOOT (R2)	MATCH 69
VAULX-LES-ST-CLAUDE (D1)	-	ST-GERMAIN PLAIN B. (D2)	MATCH 70
RC BRESSE (R3)	-	SAGY (R3)	MATCH 71
COTEAUX DE SEILLE (R3)	-	TROIS MONTS (D1)	MATCH 72
BRESSE NORD (D2)	-	JURA STAD' FC (R3)	MATCH 73
FOUCHERANS (D1)	-	JURA LAC (R1)	MATCH 74
SIMARD (D3)	-	ST-USUGE (D1)	MATCH 75
VAL D'AMOUR MONT SOUS VAUDREY (R2)	-	SORNAY (R3)	MATCH 76
RC LONS-LE-SAUNIER (R1)	-	TRIANGLE D'OR (R2)	MATCH 77
NEVERS FC (R3)	-	ST-SERNIN-DU-BOIS (R1)	MATCH 78
BOURBON-LANCY (D2)	-	LA MACHINE (R3)	MATCH 79
MARZY JS (D1)	-	RIGNY-SUR-ARROUX (D1)	MATCH 80
NEUVY GRANDCHAMPS (D2)	-	SUD FOOT 71 (R3)	MATCH 81
PARAY USC (R1)	-	LA CHARITE (R1)	MATCH 82
TOULON-SUR-ARROUX (D2)	-	VAUZELLES ASA (R2)	MATCH 83
ST-BENIN (R2)	-	GARCHIZY AS (R1)	MATCH 84
ANTULLY (D3)	-	DIGOIN FCA (D1)	MATCH 85
FOURCHAMBAULT (D1)	-	ST-PIERRE-MOUTIER (D2)	MATCH 86

SANVIGNES (R2)	-	SNID (R1)	MATCH 87
SUD LOIRE ALLIER (D1)	-	NEVERS BANLAY (D1)	MATCH 88
CHATEAU ARLEUF (D2)	-	SUD NIVERNAISE 58 (R3)	MATCH 89
FLACE MACON (D2)	-	LA ROCHE VINEUSE (D1)	MATCH 90
JONCY SALORNAY (D2)	-	MACONNAIS UF (R1)	MATCH 91
DUN SORNIN CHAUFFAILLES (D1)	-	LA CHAPELLE GUINCHAY (R1)	MATCH 92
LA CLAYETTE (R3)	-	MONTCHANIN JS ODRA (R2)	MATCH 93
CLUNY US (R2)	-	ST-BONNET LA GUICHE (R2)	MATCH 94
MACON FC (R3)	-	SENNECEY-LE-GRAND (R3)	MATCH 95
CRECHES JS (D2)	-	BEAUNE AS (R2)	MATCH 96
CHALON ACF (R3)	-	MEURSAULT (R3)	MATCH 97
POUILLY-EN-AUXOIS (R3)	-	MARSANNAY (R2)	MATCH 98
MARMAGNE (D2)	-	LE CREUSOT (R2)	MATCH 99
LACANCHE AS (D2)	-	CHALON FC (R1)	MATCH 100
ST-REMY (D1)	-	BUXY (D1)	MATCH 101
RULLY (D1)	-	ST-MARCEL (R2)	MATCH 102
DIJON ASPTT (R2)	-	LE BREUIL (R2)	MATCH 103
TEAM MONTCEAU (D1)	-	SOMBERNON (D2)	MATCH 104
OUCHE UFCO (D3)	-	MONTCENIS FC (D2)	MATCH 105
PLOMBIERES (D1)	-	CHEVIGNY (R1)	MATCH 106
GEVREY-CHAMBERTIN AS (D1)	-	ST-VALIER SPORTS (D2)	MATCH 107
DEMIGNY EVEIL (D2)	-	EPINAC JS (D2)	MATCH 108
CRISSEY (D1)	-	CHATENOY (R3)	MATCH 109
MELLECEY MERCUREY (D2)	-	QUETIGNY (R1)	MATCH 110

# **FEMININS**

#### 1.2 - CHAMPIONNAT R2 F

# Courriel de Montchanin

La commission prend connaissance du retrait d'engagement du club de Montchanin en championnat R2F, groupe A.

Elle inflige une amende de 100 euros pour retrait d'engagement au club de Montchanin.

Suite à la problématique de calendrier, la commission reprend son PV de la réunion du 16 juillet et 4 août et établit le calendrier.

Groupe A

Rappel des équipes : Auxerre Stade 2 – Chatenoy 2 – Charmoy csp/Malay – Louhans Cuiseaux Matches aller/retour- Date du championnat : 12/09 - 19/09 - 3/10 - 10/10 - 24/10 - 31/10

# Groupe B

Rappel des équipes : Dannemarie – L'Isle sur le Doubs – Jura Lacs – Bresse Jura – Grand Besançon Matches aller simple – Date du championnat : 12/09 - 19/09 - 3/10 - 10/10 - 24/10

# Groupe C

Rappel des équipes : Pontarlier – Chevremont – Passavant – Château Joux – Gsf Haut Doubs – Meziré Fesches **Matches aller simple –** Date du championnat : 12/09 - 19/09 - 3/10 - 10/10 - 24/10

En conséquence, de nouveaux calendriers sont établis et envoyés rapidement aux clubs.

# 1.3 - COUPE DE FRANCE FEMNINE - 1<sup>ER</sup> TOUR

# **Forfaits**

# Match n° 22039.1 – Chatenoy/Montchanin

La commission pend connaissance du courriel de Montchanin déclarant forfait pour la rencontre du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe de France Féminine – Chatenoy /Montchanin du 5/09.

En conséquence, le club Chatenoy est qualifié pour le 2ème Tour

# Match n° 22042.1 – Coulanges Vineuse/Nevers 58 F

La commission pend connaissance du courriel de Coulanges Vineuse déclarant forfait pour la rencontre du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe de France Féminine – Coulanges Vineuse/Nevers 58 FC

En conséquence, le club de Nevers 58 FC est qualifié d'office.

# 1.4 - ENTENTE

# Courriel du club de Flace Macon

La commission prend note du courriel de Flace Macon nous informant que le club évolue en entente en Coupe de France Féminine avec le club UF Maconnais.

Le club support est Flace Macon.

# 2- JEUNES

# **MASCULINS**

# 2.1 - RETRAIT ENGAGEMENT

# . Courriel de Champagnole

La commission prend connaissance du courriel de ce club l'informant de son retrait d'engagement en U18R. Afin d'équilibrer les groupes, elle décide de modifier les groupes B et C :

Elle inflige une amende de 100€ pour retrait d'engagement au club de Champagnole.

<u>Groupe A :</u> Chalon FC – Maconnais UF – Montceau FC – Nevers 58 FC – Paray USC – SNID – Vauzelles ASA <u>Groupe B :</u> Auxerre AJ 2 – Dijon ASPTT 2 – Fontaine les Dijon FC – GJ Sens – Is Selongey – St Apollinaire AS <u>Groupe C :</u> **Chevigny AS** – Jura Dolois Football – Jura Sud Foot – Lons le Saunier RC – Ornans – Pontarlier CA 2 <u>Groupe D :</u> Audincourt – Belfortaine ASM – GJ Pays Riolais – GJ Rudipontain – Racing Besançon – Vesoul FC

# 2.2 - FORFAIT

# <u>Match n° 21951.1 – Coupe Gambardella Crédit Agricole – ST Germain Plain Baudrières / Chatenoy AS du</u> 5/09/21

La commission prend connaissance du courriel de Saint Germain Plain Baudrières déclarant forfait pour la rencontre de Coupe Gambardella CA – St Germain Plain Baudrières / Chatenoy AS du 5/09/21. En conséquence, le club de Chatenoy est qualifié d'office pour le prochain tour.

# 2.3 - AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

# Pour rappel

Elle décide pour la saison 2021/2022, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat « brassage » (groupes géographiques) de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurant dans le groupe :

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14h30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U15R	Samedi 15h00	Samedi 16h00
U14R	Samedi 15h00	Samedi 16h00

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

#### . Maconnais UF

Courriel du club demandant à disputer ses rencontres de U14R à domicile à 15h00. Elle donne son accord.

La commission valide les horaires ci-dessous.

Pour les horaires indiqués en rouge, la commission demande au club de fournir un autre horaire.

Clubs	U18R	U17R	U16R	U15R	U14R
FONTAINE LES DIJON FC	10h00	10h30	10h30		
PONTARLIER CA	12h30 (été)		12h30 (été)	16h30 (été)	16h30 (été)
	12h00 (hiver)		12h00 (hiver)	16h00 (hiver)	16h00 (hiver)
VESOUL FC	15h00		13h00	16h00	
GJ RUDIPONTAIN		10h00			

GJ PAYS RIOLAIS		10h30		16h00
APPOIGNY ES		11h00		
MONTCEAU FC		10h30		14h00
BEAUNE AS		Samedi 17h00		
NOIDANS FC		Samedi 16h00		
SOCHAUX US	Samedi 16h30	Samedi 16h30		
GRAND BESANCON FC		Samedi 16h00 (été)		
		15h00 (hiver)		
GUEUGNON FC			14h30	14h30
DIJON FCO			16h00	
DIJON USC				15h30
AFGP58	Samedi 16h	Samedi 16h		

# **FEMININS**

# 2.4 - CHAMPIONNAT U18F R1

Suite à la problématique de calendrier, la commission reprend son PV du 17 août et établit le calendrier :

# Pour rappel:

Groupe A (4 équipes)

Beaune AS – Auxerre Stade – Dijon ASPTT – GJ Sens Football

# Groupe B (5 équipes)

Lons Le Saunier – E. Paray USC/La Clayette – Blanzy Féminines – Jura Dolois Football – Racing Besançon 2

# Groupe C (4 équipes)

Racing Besançon 1 – Vesoul FC – Les Fins – E. Lure/Pays Minier

Pour la Phase Brassage, les rencontres se jouent en matches Aller/Retour pour les 2 groupes de 4 et en match simple pour les groupes de 5. L'objectif est de constituer un groupe Elite de 8 équipes soit les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque groupe et deux équipes à désigner.

La 1<sup>ère</sup> journée de championnat est prévue le samedi 11/09/2021 pour les 3 groupes.

# 2.3 - AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

Elle décide pour la saison 2021/2022, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat « brassage » (groupes géographiques) de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurant dans le groupe :

COMPETITION	<b>HORAIRE HIVER</b>	HORAIRE ETE
U18F	Samedi 15h00	Samedi 16h00

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

#### . Beaune AS

Courriel du club demandant à disputer ses rencontres de U18F à domicile à 16h30 Elle donne son accord.

# . Dijon ASPTT

Courriel du club demandant à disputer ses rencontres de U18F à domicile à 16h00 Elle donne son accord.

# . Vesoul FC

Courriel du club demandant à disputer ses rencontres de U18F à domicile à 16h00 Elle donne son accord.

#### 3 - FOOTBALL ENTREPRISE

#### 3.1 - COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE

La commission prend connaissance du courrier de la FFF indiquant le nombre de clubs qualifiés pour notre Ligue en 1/32<sup>ème</sup> de Finale qui a engagé 3 équipes : 1 équipe participera au 1<sup>er</sup> tour fédéral.

Elle procède au tirage au sort des tours régionaux :

1<sup>er</sup> tour : Dijon Municipaux / Dijon Enseignant le samedi 16 octobre

Exempt: Chenove Municipaux

<u>2<sup>ème</sup> tour :</u> Chenove Municipaux / vainqueur du match 1 le samedi 13 novembre (à confirmer)

Le Vice-Président, Le Président,
Michel Nageotte Nicolas Vuillemin

Les décisions portant sur la coupe de France sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.2 du Règlement de la Coupe de France.

Les décisions portant sur la coupe de France Féminine sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe de France Féminine.

Les décisions portant sur la coupe de Gambardella Crédit Agricole sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les autres décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football